

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 mars 2019 à 19h00

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire**
Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, HURSTEL Lucienne, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et Mms. DEMOUCHE Sébastien, KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu**
Absents excusés : **Mme ROHR Agnès et M. GASCHY Christophe**
Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 17/03/2018.

002. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Jacques KEUSCH pour présenter le compte administratif 2018 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	215 678,51 €
Dépenses	171 882,32 €
Résultat	43 796,19 €
Résultat reporté de 2017	0 €
Résultat Global	43 796,19 €

Section d'investissement :

Recettes	166 605,63 €
Dépenses	265 492,93 €
Résultat	-98 887,30 €
Résultat reporté de 2017	168 473,69 €
Résultat Global	69 586,39€

Résultats cumulés **113 382,58 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018, tel que présenté.

ADOpte À L'UNANIMITE

003. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion, dressé par le receveur, pour l'exercice 2018.

ADOpte À L'UNANIMITE

004. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Sur propositions de M. le Maire et de la commission des finances, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes par rapport à 2018, à savoir :
 - **Taxe d'habitation** **14,46 %**
 - **Taxe Foncier Bâti** **8,03 %**
 - **Taxe Foncier Non Bâti** **38,01 %**
 - **Cotisation Foncière des Entreprises** **16,76 %**

ADOpte À L'UNANIMITE

005. SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574

- La Banque Alimentaire 100 €
- La Fondation du Patrimoine 55 €
- Les Amis du Mémorial Alsace Moselle 30 €
- AIDES 30 €

Le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à :

- **1 000 € au c/ 6574**, dont **215 €** sont attribués aux associations mentionnées ci-dessus, la somme de 785 € restante pourra être attribuée en cours d'année en fonction des demandes.

ADOpte A L'UNANIMITE

006. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2019 avec les chiffres suivants :
- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses **194 137,00 €**
 - Recettes **253 670,19 €** dont un report d'excédent de 43 796,19 €
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses **520 880,00 €**
 - Recettes **598 516,39 €** dont un report d'excédent de 69 586,39 €

ADOpte A L'UNANIMITE

007. DETERMINATION DES DEPENSES A IMPUTER SUR L'ARTICLE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Afin d'éviter que le compte 6232 intitulé Fête et cérémonie ne devienne un "fourre-tout", la Trésorerie demande aux élus de détailler les dépenses qui y sont rattachées :

Les repas, les boissons et les diverses décorations nécessaire à l'organisation des réceptions (fête des personnes âgées, événements, cérémonies et soirées communales),

les cadeaux (anniversaires pour les personnes âgées, naissances, mariages et départs des agents),

Les Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, ouvrages et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (mariages, naissances, décès, départs à la retraite, mutations, etc...).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** la délibération telle que présentée pour transmission à la Trésorerie.

ADOpte A L'UNANIMITE

008. MOTION CONTRE LA DECISION DE M. LE MINISTRE FRANÇOIS DE RUGY ACTANT L'ENFOUISSEMENT DEFINITIF DES DECHETS ULTIMES DE STOCAMINE

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE

se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

ADOPTE A L'UNANIMITE

009. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Réunion COPIL canal déclassé

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques KEUSCH afin de présenter le bilan financier et les futurs travaux qui seront effectués sur le canal.

b) Bilan de la fête des Aînés

Le Maire fait un point financier sur la Fête des Aînés.

c) Intervent Projet Eolien

Le Maire rappelle que la Commune participe à différentes réunions pour étudier le projet d'un parc éolien avec Mussig, Baldenheim et Muttersholtz.

L'armée a émis un avis négatif, il sera fait un courrier pour demander d'annuler cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures 46 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen, le 13/03/2019
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***